La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous les jours sauf les week-end

27ème année - N°5245 - Mardi 17 Novembre 2026 - Prix : 200 Fc

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LE DIABÈTE :

La prévention au cœur de la mobilisation à Hahaya



RUSSIE – COMORES :

Premier Ambassadeur Russe à Moroni, un tournant historique

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

07 Djamadul - Ahir 1448
Prières aux heures officielles
Du 16 au 120 Novembre 2026

Lever du soleil:
05h 31mn
Coucher du soleil:
18h 12mn

Fadjr :	04h 20mn
Dhouhr :	11h 55mn
Ansr :	15h 27mn
Maghrib:	18h 15mn
Incha:	19h 29mn



LUTTE CONTRE LE DIABÈTE :

Apprendre à mieux vivre avec le diabète

Mercredi 11 novembre dernier, les Maisons de la Prévention du Diabète ont ouvert leurs portes à Moroni, à Anjouan et à Mohéli. Une journée de dépistage et de conseils, dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre le diabète, pour apprendre à prévenir la maladie et pour les patients diabétiques à mieux vivre au quotidien malgré elle.



Il est à peine 9 heures et la cour de la Maison de la Prévention de l'ONG Santé diabète à Moroni bruisse déjà. Femmes en salouva et shiromani, hommes âgés, passants curieux. Ils sont venus se faire dépister. À côté, les analyses s'enchaînent : glycémie, tension, conseils. Une centaine de personnes, des jeunes comme des vieux, est attendue. On rit, on se salue. Dans l'atelier 2, Farhane Himidi, nutritionniste de formation, parle en shikomori. Le ton est simple, sans jargon. Il explique comment le sucre voyage dans le corps, comment le métabolisme le transforme en énergie, et ce qui se passe quand il s'accumule. On y parle également de l'assiette. « Privilégiez les fruits », insiste-t-il. La banane, la papaye. La papaye, riche en vitamine A, bonne pour les yeux, aide contre la constipation. Une assiette complète, c'est un peu de chaque : légumes de saison, féculents, fibres, un peu de lipides comme les arachides, et très peu de viande. Cent grammes au maximum par portion, a-t-il expliqué. Les viandes rouges, consommées tous les jours, il les déconseille. Car elles appellent l'hypertension, les maladies du cœur, les complications ophtalmologiques. Les conserves aussi, trop salées. Les boissons gazeuses, les Coca-Cola, trop sucrées, il faut les éviter.

Pour les asthmatiques comme pour les diabétiques, ces excès aggravent les complications. Manger local, de saisons, variées, sans excès. À côté, se trouvait l'atelier 3. Rasmia Mohamed, sage-femme et éducatrice thérapeutique, parle du diabète gestationnel, celui qui survient pendant la grossesse, quand le corps se transforme. « Il ne faut pas avoir peur, il faut se faire dépister durant cette période », répète-t-elle, surtout en cas de facteurs de risque. Son message est celui de la prévention : limiter le gras, le sucre et le sel, respecter tous les rendez-vous à l'hôpital. Un diabète mal suivi peut entraîner, à la naissance, une détresse respiratoire, une hypoglycémie ou un poids excessif du bébé. Plus tard, l'enfant aura plus de risques de surpoids et de diabète. Selon elle, contrairement aux diabètes chroniques, il disparaît souvent après l'accouchement, mais peut révéler un diabète préexistant.

Au milieu de l'assistance, Mohamed Ibrahim Soilihi écoute, sourit. Né en 1965 à Dziwadju ya Mbadjini, patient diabétique de type 2 depuis quatre ans, hypertendu aussi, il est venu témoigner. Pas pour faire peur, mais pour rassurer. « Au début, j'ai cru que ma vie allait changer complètement. En réalité, je vis comme Monsieur tout le monde, Alhamdulillah », raconte-t-il. Chaque matin, il prend sa metformine 850 mg à jeun, avant le petit-déjeuner, puis son telmisartan 80 mg contre la tension. Après la prière, il marche trente à quarante-cinq minutes. À Moroni par exemple, où il réside la moitié de la semaine, il va de Gobadjou jusqu'au Palais du Peuple, et pratique le même chemin au retour.

Mohamed voit son médecin plusieurs fois par mois, par précaution nous explique-t-il. « Je ne veux pas attendre la complication. » Après chaque repas, il bouge quelques minutes avant de s'allonger. « Ça m'aide beaucoup. » Quatre ans après le diagnostic, aucune complication. « Je suis mon traitement médical et les conseils du médecin à la lettre. Ce n'est pas compliqué. » En repartant, chacun emporte un conseil, une assiette colorée, une marche au lever du jour, un rendez-vous respecté, ou une ordonnance vitale. La prévention n'était plus qu'une simple affiche.

Hamdi Abdillahi Rahilie

BIODIVERSITÉ – MOHÉLI :

La justice appelée à la rescousse pour protéger le patrimoine naturel

La protection de la biodiversité ne repose pas uniquement sur les acteurs environnementaux. À Mohéli, les institutions judiciaires sont également appelées à jouer un rôle déterminant dans la lutte contre les atteintes à l'environnement. C'est dans cette perspective qu'un atelier de sensibilisation et d'échanges s'est tenu le 11 novembre dernier au Palais de justice de Fomboni, autour du thème « La justice au service de la conservation de la biodiversité ». Organisée conjointement par le Parc national de Mohéli (PNM) et la Réserve de biosphère de Mwali (RBM), avec l'appui financier du projet ULANGA MALI, cette rencontre a réuni le personnel judiciaire du tribunal pour renforcer ses connaissances sur les dispositifs juridiques de protection de l'environnement et les procédures de traitement des infractions.



Au cours des échanges, la présidente de la Cour d'appel a insisté sur l'importance d'une collaboration étroite entre les institutions judiciaires et les structures chargées de la conservation de la biodiversité. Elle a notamment plaidé pour un partenariat fondé sur la confiance, la complémentarité et le respect de l'indépendance de la justice. Elle a également rappelé que l'efficacité des poursuites dépend de la qualité des constats, de l'établissement régulier des procès-verbaux, de la conservation des preuves et de la transmission des dossiers aux autorités compétentes. Les participants ont ensuite passé en revue les principaux textes encadrant la protection de l'environnement aux Comores. Parmi eux figurent la création du Parc national de Mohéli en 2001, la reconnaissance de la Réserve de biosphère de Mwali par l'UNESCO en 2020, ainsi que la loi-cadre relative à l'environnement, modifiée en 2024. Les différentes sanctions applicables aux infractions environnementales et les règles de protection propres aux zones du parc ont également été abordées.

L'atelier a accordé une place importante aux exercices pratiques. La capture d'une tortue verte, le défrichement dans une forêt classée ou encore le prélèvement illégal de sable ont servi de cas concrets pour examiner les démarches judiciaires à entreprendre. Quatre étapes ont été mises en avant : identifier les faits, faire constater l'infraction par un agent habilité, réunir les preuves nécessaires et transmettre le dossier aux autorités compétentes, dans le respect des procédures légales et des droits de la défense. Au-delà de la question judiciaire, cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large de développement durable, notamment le projet de labellisation de la Réserve de biosphère de Mwali. Celui-ci vise à valoriser les produits locaux, les savoir-faire communautaires et les activités d'écotourisme respectueuses de l'environnement.

Pour Tsira, gestionnaire de la Réserve de biosphère de Mwali, le volet juridique constitue un pilier essentiel de cette ambition. La crédibilité d'un label territorial ne peut dépendre uniquement de la qualité des produits ou de leur origine. Elle doit aussi reposer sur le respect des normes environnementales et sur des mécanismes de suivi efficaces. À travers cet atelier, le Parc national de Mohéli et la Réserve de biosphère de Mwali entendent ainsi consolider leur collaboration avec les institutions judiciaires. Un rapprochement qui rappelle que protéger la biodiversité exige aussi bien des actions de terrain qu'une réponse judiciaire adaptée face aux atteintes au patrimoine naturel de l'île.

Riwad

Suite de la page 1

Journée mondiale contre le Diabète :

La prévention au cœur de la mobilisation à Hahaya

Samedi 14 novembre, la ville de Hahaya a célébré la Journée mondiale du diabète sous le signe du courage. Avec un message simple mais fort : ne plus avoir peur, se faire dépister et agir tôt, pour mieux prévenir, mieux vivre et mieux accompagner les personnes diabétiques.

Pour « Agir tôt contre le diabète », la commune de Hamanvou a fait de sa place un lieu de parole, de dépistage et de mobilisation. Accompagné d'un message que le diabète n'est ni une honte, ni une fatalité. Autour du ministre de la Santé, Ahamadi Sidi Nahouda, se trouvaient la secrétaire générale de la Santé, le ministre de l'Intérieur, la ministre de l'Information et de la Promotion du genre, la représentante de l'OMS, Dre Triphonie Nkurunziza, et le directeur général de l'ONG Santé Diabète, Stéphane Besançon. Le maire de la commune a donné le ton lors de son discours. En shikomori, il a nommé le mal qui retarde la lutte : la peur et le déni. « N'ayez pas peur de la maladie, d'autant plus que cette ONG est là pour vous soutenir. »

Car le diabète, a-t-il martelé, n'est pas une statistique. C'est un père affaibli qui ne peut plus subvenir aux besoins des siens, une mère dont le quotidien est bouleversé, des foyers qui s'épuisent face aux traitements. L'action doit commencer au plus près des citoyens. Il a plaidé pour une vigilance stricte sur les boissons ultra-sucrées que l'on a tendance à consommer chez nous. Le message sanitaire tenait en deux axes. D'abord, la prévention, pour les non-malades, réduire les facteurs de risque par une alimentation équilibrée, l'activité physique et une meilleure hygiène de vie. Ensuite, la prise en charge, pour les malades, réduire les conséquences et les complications.

Le ministre Ahamadi Sidi Nahouda a insisté sur un geste gratuit, à savoir, se faire dépister dans les postes de santé. Il a rappelé la mobilisation des autorités au sous-centre hospitalier. « Investir dans la prévention, c'est protéger notre capital humain, renforcer notre souveraineté, et préparer l'avenir de notre nation », a-t-il affirmé, évoquant les maisons de prévention de Moroni, Mutsamudu et Fomboni. La représentante de l'OMS, relayant le message du directeur régional Mohamed Yakub Janabi, a rappelé l'urgence : 24 millions d'adultes touchés dans la région africaine en 2024, 79,7 millions attendus d'ici 2050. Trois à quatre personnes vivant avec le diabète ne sont pas diagnostiquées, la proportion la plus élevée au monde. Sans diagnostic précoce avec des complications telles que l'insuffisance rénale, la perte de la vue, les atteintes cardiovasculaires, ou encore les amputations.

Les agents de santé communautaires de la région, présentés sous les ovations, ont été salués pour leur travail auprès de la communauté. En clôture, la ville de Hahaya a remercié les autorités d'avoir permis cette journée, en espérant se retrouver la prochaine fois pour fêter "une réduction de la maladie sur le territoire national", a-t-on souhaité. Ce qui est sûr, le mot d'ordre est resté gravé dans le Hamanvou : agir tôt, c'est déjà guérir un peu.

Hamdi Abdillahi Rahilie

Russie – Comores :

Premier Ambassadeur Russe à Moroni, un tournant historique

C'est incontestablement l'événement diplomatique de cette fin d'année 2026. Cinquante ans après l'établissement des relations diplomatiques entre la Russie (Ex-URSS) et les Comores, Moscou vient d'accréditer un ambassadeur avec résidence à Moroni. Un tournant historique dans les relations entre les deux pays. Une nomination qui intervient dans un contexte géopolitique en mutation.

Si l'annonce a été faite, il y a de cela quelques mois, c'est dimanche dernier que Vadim Leonidovitch Barabanov a posé ses valises aux Comores pour occuper ses nouvelles fonctions d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie auprès de l'Union des Comores. A sa descente d'avion, le diplomate Russe n'a pas manqué de louer la qualité de l'accueil qui lui a été réservé. « Je voulais vous remercier pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé de la part de nos amis Comoriens. Pour moi, c'est un grand honneur de venir ici en tant qu'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie. Je vous assure qu'on ne ménagera pas nos forces pour rendre les relations bilatérales entre la Russie et les Comores encore plus efficaces, encore plus développées. »

En réalité au-delà de la brouille suite à l'invasion Russe en Ukraine, les deux pays ont toujours entretenu des bonnes relations diplomatiques depuis 1976, et la nomination d'Alexandre Startsev, le premier Ambassadeur accrédité à Moroni en janvier 1978, quelques mois avant la disparition du président Ali Soilihi, le père de la révolution Comorienne, qui avait pesé de tout son poids pour l'établissement de ces relations diplomatiques. Malgré cette perte, la Russie, alors URSS, a continué à être présente et à soutenir le nouvel État comorien. Dernier Ambassadeur aux Comores sous l'ère Soviétique, Viktor Anisimov sera reconduit entre 1991-1993, comme ambassadeur de la nouvelle Fédération de Russie. S'en est suivi depuis, six autres ambassadeurs accrédités à Moroni avec résidence à Antananarivo. Le dernier en date, fut Andrey Andreev (2020-2026), qui a œuvré avec les autorités comoriennes pour la nomination d'un ambassadeur Russe avec résidence à Moroni.

Donc il aura fallu attendre 50 ans pour voir enfin, un ambassadeur Russe avoir sa résidence à Moroni. Né en 1970, l'Ambassadeur Vadim est un habitué des salons diplomatiques et un diplomate aguerri par des années de pratique. Polyglotte (il parle quatre langues), Vadim ne doit mettre trop de temps à s'adapter au milieu diplomatique comorien, eu égard de son aisance à parler le français l'une des langues officielles du pays. Une qualité qu'il ne va pas hésiter à mettre en avant, d'autant plus qu'il a déjà annoncé la couleur sur ambitions. « On aura une coopération à multiples facettes, aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine d'enseignement supérieur, le domaine culturel, le domaine scientifique et pourquoi pas d'autres domaines. »

Si le nouveau représentant du président Poutine à Moroni n'a pas encore décliné son agenda, il ne cache pas sa volonté de revoir la presse comorienne très prochainement. « On pourra peut-être discuter même des résultats et des défis qui ont été posés par le troisième sommet Russie-Afrique qui s'est tenu récemment à Moscou ». La question de la coopération militaire quelle que soit sa forme, ne saurait tarder à s'inviter sur la table, à en croire une source diplomatique. Le niveau de confiance qui tend à s'installer progressivement entre Moroni et Moscou laisse entrevoir des perspectives de coopération plus larges. En tout état de cause, l'ouverture de cette ambassade résume, à elle seule, un début de rapprochement entre les présidents Azali Assoumani et Vladimir Poutine. Deux dirigeants qui semblent partager une même volonté de diversifier leurs partenariats stratégiques et de donner une nouvelle dimension à leurs relations bilatérales.

Imtiyaz



Vadim Leonidovitch Barabanov (Credit photo @Bel Had).

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
Mohamed Youssouf
Sanaa Chouzour
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mohamed Ali Nasra
Hamdi Abdillahi Rahilie
El-Aniou Fatima
Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

TRIBUNE

CHU El-Marouf : avant de choisir un gestionnaire, définissons notre politique hospitalière

Le recrutement d'un organisme gestionnaire pour le futur CHU El-Marouf semble aujourd'hui concentrer l'essentiel du débat : trouver un opérateur capable de faire fonctionner un hôpital attendu depuis plus de huit ans. A mon avis c'est prendre le problème à l'envers. Avant de décider à qui confier cet établissement, le gouvernement doit expliquer ce qu'il attend de lui, quelles missions il devra remplir et à quelles conditions les Wakomori pourront s'y faire soigner. Or, ces orientations restent insuffisamment connues du public.

Un CHU n'est pas un établissement de soins comme un autre. Il assure une triple mission de soins, de formation et de recherche. Il doit également contribuer à garantir un accès équitable aux soins spécialisés et jouer un rôle de référence pour l'ensemble du système de santé. Ces missions relèvent d'une politique publique dont l'État doit conserver la maîtrise. Aucun opérateur, aussi compétent soit-il, ne doit en définir les priorités à sa place. Nous pouvons confier la gestion de notre hôpital à un partenaire extérieur. Nous ne pouvons pas lui confier la responsabilité de définir notre politique de santé.

La première question est celle de l'accès aux soins. À quels tarifs les Wakomori seront-ils soignés ? Comment seront prises en charge les personnes qui n'ont pas les moyens de payer ? Quelle place occupera le CHU dans le dispositif d'Assurance maladie généralisée (AMG)? Quels soins seront couverts et quel sera le reste à charge des patients ? Ces questions sont fondamentales dans un pays où les difficultés financières constituent encore un obstacle majeur à l'accès aux soins. Un hôpital moderne qui resterait inaccessible à une grande partie de la population ne répondrait pas à sa mission de service public.

Il faut également s'attaquer à la problématique des évacuations sanitaires. Depuis des années, des familles mobilisent leurs économies, s'endettent ou sollicitent la solidarité de leurs proches pour faire soigner un malade à l'étranger. Ces voyages sanitaires sont évalués à environ 300 millions d'euros par an. C'est un manque à gagner pour l'État. Le futur CHU doit permettre de prendre en charge, sur notre territoire, davantage de pathologies qui nécessitent aujourd'hui une évacuation. Encore faut-il disposer des spécialistes, des équipements, des médicaments et des moyens nécessaires à leur fonctionnement. La réussite du CHU ne s'évaluera pas au nombre de lits ou à la modernité de ses plateaux techniques, mais aussi à la qualité et à la sécurité des soins, à leur accessibilité et à sa capacité à réduire les évacuations sanitaires évitables.

Le modèle de gestion retenu mérite la même attention. Contrat de gestion, délégation de service public, concession ou autre montage juridiquement applicable. Ces formules ne répartissent pas de la même manière les responsabilités, les risques financiers et les pouvoirs de décision. Confier la gestion d'un hôpital ne signifie pas en abandonner la propriété. Mais un contrat mal négocié peut réduire considérablement la capacité de l'État à décider des tarifs, des investissements ou de l'organisation des soins. La propriété publique doit être préservée, les obligations du gestionnaire clairement définies, les résultats régulièrement évalués et les mécanismes de contrôle, de sanction et de résiliation prévus dès le départ. La durée du contrat doit également être justifiée au regard des engagements pris.

Encore faut-il que l'État dispose des compétences nécessaires pour négocier et faire respecter ces engagements. Face à un opérateur expérimenté, il faut une équipe pluridisciplinaire associant juristes, économistes de la santé, médecins de santé publique, spécialistes des finances publiques et gestionnaires hospitaliers. Cette expertise est indispensable non seulement au moment de la négociation, mais aussi pendant toute la durée du contrat. Les années consacrées à la construction du CHU auraient dû permettre d'anticiper ces besoins et de préparer sa gouvernance. Si cette préparation reste à achever, elle ne doit pas être sacrifiée au nom de l'urgence d'ouvrir l'établissement. Les compétences existent aux Comores comme dans la diaspora. Il appartient au gouvernement de les mobiliser. Recourir à une expertise étrangère peut être nécessaire, mais en devenir durablement dépendant serait un échec.

La question des ressources humaines est tout aussi décisive. Avec quels médecins, infirmiers, techniciens et autres professionnels le CHU fonctionnera-t-il ? Comment seront-ils recrutés, formés et payés par rapport à leurs confrères expatriés? Quelle place sera accordée à la formation universitaire, à la recherche et au développement des compétences nationales ? Un hôpital ne fonctionne pas avec des bâtiments et des équipements seulement. Il lui faut des équipes qualifiées, des médicaments disponibles, des équipements entretenus et une organisation capable d'assurer la continuité et la sécurité des soins. Ces exigences doivent faire partie intégrante du projet hospitalier et des obligations du futur gestionnaire.



Le CHU ne doit pas non plus se développer au détriment des autres structures sanitaires. Il doit s'inscrire dans un système de soins organisé, depuis les centres de santé jusqu'aux hôpitaux régionaux, avec des mécanismes d'orientation et de suivi des patients. Si son ouverture devait concentrer les professionnels et les ressources financières au détriment des établissements de proximité, elle risquerait d'aggraver les inégalités territoriales. Notre objectif ne peut pas être de disposer d'un hôpital performant au milieu d'un système de santé fragilisé. Le CHU doit contribuer à renforcer l'ensemble de l'offre de soins.

Reste enfin le sujet du financement. Qui paiera, combien et pendant combien de temps ? Un établissement confié à un gestionnaire extérieur peut continuer à dépendre largement des ressources publiques, des remboursements de l'assurance maladie et des paiements des patients. Les coûts de fonctionnement, les investissements futurs, les subventions éventuelles, les garanties accordées et les autres engagements financiers de l'État doivent être clairement établis. Leur soutenabilité doit être appréciée au regard des ressources du pays et des autres besoins du système de santé. Le Parlement doit pouvoir exercer son contrôle sur les engagements publics, et les citoyens doivent connaître les principales conditions dans lesquelles leur hôpital sera exploité.

Au fond, le débat ne porte pas seulement sur la compétence du futur gestionnaire. Il porte sur la capacité de l'État à définir une politique hospitalière, à en garantir le financement, à contrôler sa mise en œuvre et à protéger les intérêts des patients. Avant toute signature engageant durablement le pays, le gouvernement doit rendre publics les grandes orientations du projet hospitalier, le modèle économique retenu, les obligations du gestionnaire et les garanties prévues en matière d'accès aux soins, de qualité, de transparence et de contrôle.

Le CHU El-Marouf représente une occasion majeure de renforcer notre système de santé et de réduire notre dépendance aux soins à l'étranger. Mais cette ambition ne se réalisera pas par la seule construction d'un bâtiment moderne ni par le recrutement d'un opérateur réputé.

Le choix du gestionnaire est important. Mais il ne doit pas précéder les choix fondamentaux qui relèvent de la responsabilité de l'État. C'est maintenant que le gouvernement doit apporter des réponses et ouvrir le débat. Une fois le contrat signé, notre capacité à en modifier les conditions pourrait être considérablement réduite.

Youssoufa OUSSEINE
Docteur en santé publique,
Secrétaire de la fédération internationale du parti Naribarikishe Yi Komori.

La gazette des Comores,
Savoir et comprendre

FOOTBALL, AFFAIRE ELAN CLUB :

L'Ethique désavouée par la Commission de Recours

C'est l'affaire qui secoue le monde du football comorien, et particulièrement le microcosme Mitsudjéen. Depuis le début de la saison, Elan Club la mythique formation aux couleurs jaunes se retrouve au cœur de l'actualité. En cause, deux bureaux, deux staffs, et une pour une première deux publics s'opposent et revendiquent la légitimité du club. Deux clans, qui semblent irréconciliables, au point que même les juridictions compétentes n'arrivent pas à imposer leur décision.

Après une élection contestée par les uns et acceptée par les autres, sur sa régularité et les résultats sortis des urnes, la partie dirigée par Mme Rabianti Abdou Azali avait pour une première fois accès à la plateforme, qui permet aux clubs de faire enregistrer ses joueurs. Une opération qui avait certes été retardée, mais qui avait permis aux clubs d'enregistrer suffisamment de joueurs pour débuter la saison. Le dossier a été envoyé au sein de la Commission Nationale d'Ethique, qui avait ordonné la mise en place d'une commission mixte désignée entre les deux parties en conflit. Le recours reconnaît une certaine compétence à l'éthique : « considérant que l'article 191 des Règlements généraux de la FFC confie à la Commission Nationale d'Éthique le soin de connaître des comportements portant atteinte à l'intégrité et à l'image du football ou de ses instances ».

Mais cette même compétence « ne saurait être assimilée à une compétence générale de contrôle, d'arbitrage ou de tutelle sur l'ensemble des décisions internes des associations sportives. » La Commission nationale de recours rappelle : « que toute réclamation relative à la validité des élections, à la composition des organes dirigeants ou à l'application des statuts d'Élan Club de Mitsoudjé doit être portée devant les organes internes compétents et, le cas échéant, devant les juridictions étatiques compétentes, et non soumise à la Fédération de Football de Comores en dehors des compétences expressément attribuées à ses organes. » Cette position vient ainsi clarifier les limites du champ d'intervention de la Commission d'Ethique dans les différends relevant de la gouvernance interne des clubs.

Elle rappelle que l'autonomie des associations sportives s'accompagne également du respect de leurs propres mécanismes de règlement des litiges. En se prononçant sur cette question, la Commission nationale de recours entend donc réaffirmer le principe de séparation des compétences. Une décision qui recentre le débat sur les instances légalement habilitées à connaître de ce type de contentieux. Espérons que la décision de la CNR pourra mettre à la crise qui secoue le club mythique de Mitsoudje depuis le début de la saison.

Imtiyaz

Ethiopian
The New Spirit of Africa

Agence Matembezi GSSA
d'Ethiopian Airlines aux Comores



NOUS RECRUTONS
Agent Marketing (Orienté Terrain)

Rejoignez notre équipe et contribuez au développement d'Ethiopian Airlines aux Comores !

Votre mission

Assurer la promotion de la compagnie Ethiopian Airlines auprès de nos clients et partenaires, à la fois au bureau et sur le terrain, en :

- Prospectant de nouveaux clients (agences de voyages, entreprises, institutions...).
- Organisant des actions marketing et des événements.
- Représentant la compagnie auprès de nos partenaires et sur le terrain.
- Contribuant à la croissance de notre agence.

Profil recherché

- **Diplôme :** Licence en Marketing, Communication ou domaine équivalent.
- **Expérience :** une première expérience en marketing, vente ou relation client est un atout (souhaitée).
- **Compétences :** communication, esprit d'initiative, sens du contact et capacité à travailler sur le terrain.
- **Langues :** Français (courant), Anglais (souhaité).
- Bonne connaissance du marché local (atout).
- Permis de conduire (souhaité).

Période de candidature : du lundi 16 au mardi 24 novembre 2026.

Plus qu'un voyage... une connexion.

HZK Agence Comorienne de Presse
La Gazette des Comores
Quotidien Indépendant d'Information Générale

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob _____

Périodicité :

3 mois /__/ Montant : _____
6 mois /__/ Montant : _____
12 mois /__/ Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces /__/
Chèque /__/ n° _____
Virement bancaire /__/ réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

La Gazette des Comores

l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21 **ou** 333 26 76

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

La Gazette des Comores
Une information plurielle, une liberté de pensée et de ton

SOCIÉTÉ

PROFI et Komor Initiative : des avancées réelles et des défis à relever

À l'hôtel Itsandra, le comité de pilotage a présenté des résultats encourageants et des chantiers en bonne voie. Les échanges ont permis d'exprimer des préoccupations partagées, notamment sur les ressources humaines pour faire vivre ces investissements.

Le lundi 9 novembre a eu lieu la sixième session du comité conjoint PROFI-Komor Initiative, à l'hôtel Itsandra. Animée par le directeur général de l'enseignement technique et professionnel, la séance s'est voulue transparente : rapport détaillé, budgets, échéances. Puis des échanges ouverts. Le projet avance. Lancé en mars 2022, financé par l'Agence française de développement, PROFI affiche plus de 95% d'engagement, pour six établissements comoriens. Travaux à plus de 55% au 31 octobre. Trois livraisons en décembre : Mvouni, Patsy et Ouani. Faculté des sciences et IUT le 31 mars 2027. Hambou en janvier 2027, pour douze mois. À terme, 3 790 places. Le matériel suit avec 19 conteneurs en acheminement, pour 6 735 298 euros, dont 1,11 million pour Komor Initiative. L'ingénierie dépasse les cibles : 27 programmes contre 20, 40 % de pratique contre 30%, 268 formateurs contre 120, 22 conseillers contre 6,19 conventions contre 5. KI a lancé le centre de Foumbouni et formé des inspecteurs de spécialité.

Par ailleurs, les échanges se sont approfondis. Le directeur de la Maison de l'emploi a soulevé une question : comment valoriser les emplois liés aux chantiers si leur mesure n'a pas été prévue ? Il plaide pour des statistiques fiables et une plateforme active. D'autres ont rappelé un risque : sans capitalisation de PROFI 1, un PROFI 2 pourrait reproduire certaines difficultés. La maintenance a été évoquée. Comment entretenir ces équipements ? Comment sécuriser les conteneurs à leur arrivée ? La question des internats, posée par le directeur adjoint de l'ENTP, reste à trancher. Plusieurs participants ont souhaité une implication des ministères, pour plus de visibilité. Ils proposent un cadre plus clair, plus de formation continue et une décentralisation.

Un participant a souligné : « Construire des établissements et les équiper est indispensable, mais cela ne suffit pas. » Neuf établissements. « Avons-nous suffisamment de ressources humaines qualifiées ? » La réussite « ne devra pas seulement se mesurer aux montants investis, aux bâtiments construits ou aux équipements acquis. Elle devra surtout se mesurer à ce que ces projets auront changé dans la vie de nos jeunes. »

Sur la communication, même souci d'équilibre : sans minimiser l'apport de la chanteuse Malha, aller vers les villages, expliquer aux parents et aux élèves en difficulté que la voie professionnelle peut être un avenir. Sensibilisation dès mardi 10 novembre au lycée Saïd Mohamed Cheikh. À la réunion de pilotage, le message est celui d'une dynamique à consolider, via des infrastructures qui progressent, des équipements qui arrivent. Reste à renforcer les femmes et les hommes qui feront vivre la promesse d'un « Comorien formé, compétent et capable de contribuer activement au développement du pays ».

Hamdi Abdillahi Rahilie



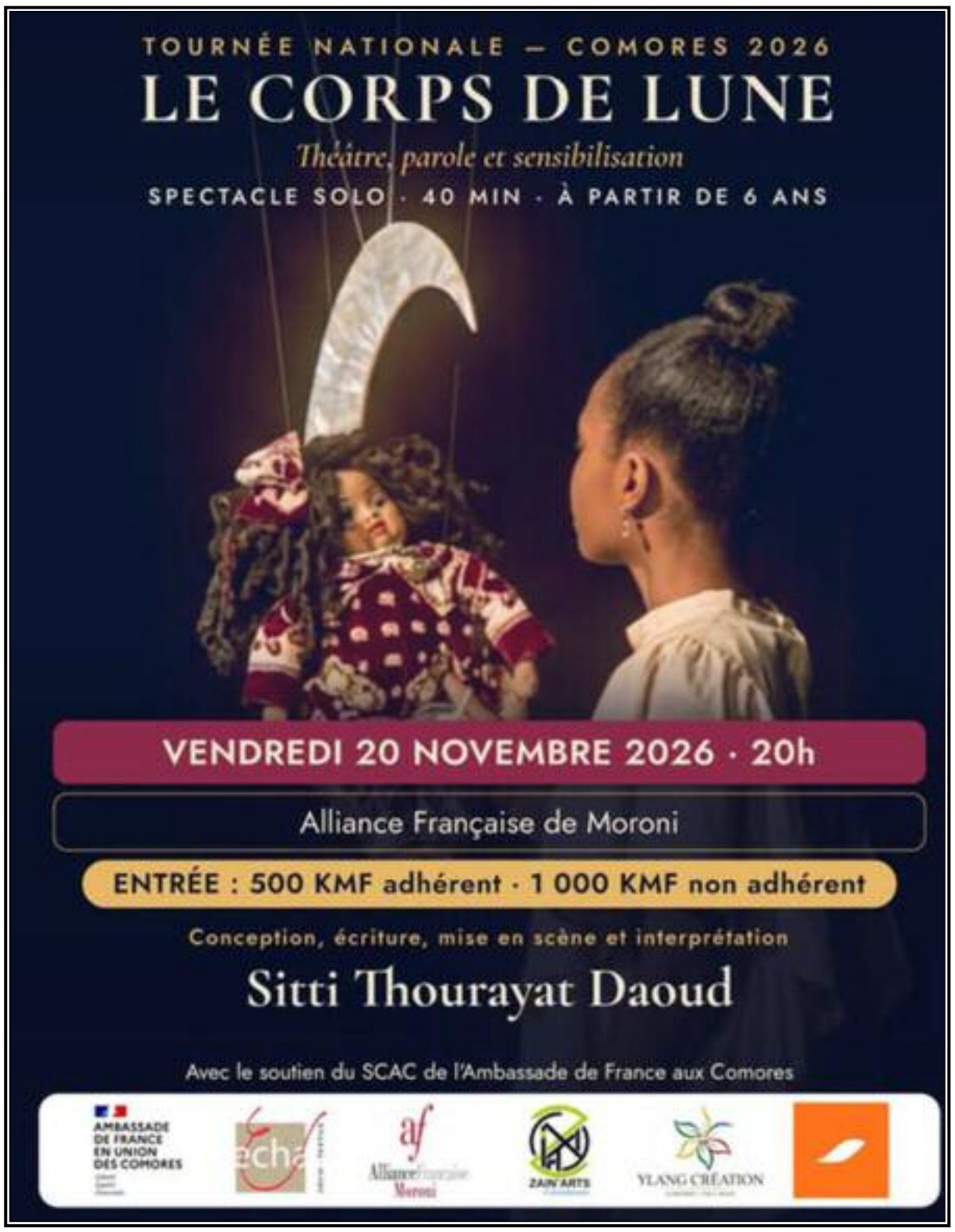

La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'ecrire

Numéros utiles

Police
Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie
Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration
Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport
Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :
Le Select 773 00 31

Port maritime
Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux
Moroni:: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques
BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE
Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18